RCS : ALBI
Code greffe : 8101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00145
Numéro SIREN : 412 993 974
Nom ou dénomination : EQUASYS

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2018 sous le numéro de dépôt 7606

A7606

EQUASYS
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 8 rue Gustave Eiffel ZA Albitech
81000 ALBI
412 993 974 RCS ALBI

TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALBI DEPOT DU :
29 NOV. 2018
AU GREFFE

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le 24 septembre 2018, à 18h00, les associés de la Société EQUASYS se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2.499 actions, sur les 2.500 actions émises par la société.

Monsieur Bertrand CAVALIE, Commissaire aux Comptes, est présent.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François LEUGER, en sa qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Le rapport de gestion du Président,
- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- La copie de la lettre de convocation adressée aux associés et le récépissé postal d'envoi recommandé ;
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes et le récépissé postal d'envoi recommandé ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Les comptes annuels ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis il est rappelé que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...
- Changement de commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs.

Le Président fait ensuite donner lecture du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la société PARTENAIRE COMPTA AUDIT par courrier en date du 18 juin 2018, décide de nommer pour la remplacer Monsieur Laurent Etienne, domicilié avenue Albipôle – 81150 TERSSAC, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente assemblée afin d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Extrait certifié conforme

